

## CONTRAT D'ASSISTANCE LOGICIEL(S)

### ARTICLE 1 : OBJET

La société MicroMatique Ingénierie propose aux utilisateurs des logiciels distribués par ses soins ou par son réseau de revendeur, une assistance dans les conditions définies au présent contrat.

### ARTICLE 2 : DUREE-TARIF

Le contrat d'assistance est conclu pour une durée annuelle sur l'année civile mentionnée ci-après. Dans le cas d'un nouveau contrat et uniquement dans ce cas, le début correspond à la date de signature et le tarif est calculé au prorata de la durée restante sur l'année en cours. Chaque année, un nouveau contrat d'assistance est proposé sans engagement. Il n'est pas renouvelé par tacite reconduction.

Le coût de ce contrat pour **l'année 2019** est de **480 € HT**, soit **576 € TTC**.

### ARTICLE 3 : ETENDUE DU SERVICE

- **Assistance téléphonique** : Le service d'assistance MicroMatique Ingénierie est à la disposition du contractant ou de son représentant pour répondre à tout appel téléphonique concernant l'utilisation, les possibilités, les extensions, ou, d'une manière générale, tout ce qui a trait à l'usage normal du ou des produits. Ce service est accessible du lundi au vendredi, **de 10H à 12H et de 14H à 16H**.
  - Le numéro d'appel du service d'assistance est : **+33 (1) 64 77 68 17**
  - Le numéro d'appel uniquement en cas d'urgence est : **+33 (6) 07 12 66 13**
- **Assistance en ligne** : Ce moyen de communication permet au contractant de solliciter MicroMatique à tout moment. Un formulaire d'assistance ainsi qu'une FAQ (Foire aux questions) est disponible sur le site : [www.micromatique.com](http://www.micromatique.com).
  - L'adresse E-mail du service d'assistance est : [micromatique@micromatique.com](mailto:micromatique@micromatique.com)
- **Rappel de MicroMatique** : En cas d'impossibilité de répondre d'une manière satisfaisante à une question téléphonique ou autre, MicroMatique s'engage à contacter le demandeur dans les plus brefs délais par E-mail ou à défaut par télécopie. Seule la nécessité de faire effectuer des manipulations complexes entraînera un rappel téléphonique.
- **Mise à jour d'un logiciel** : MicroMatique se réserve le droit de modifier à tout moment les fonctionnalités d'un de ses produits soit en cas de changement portant sur un point d'intérêt général, soit sur une fonctionnalité rendue obligatoire par la loi. Le contractant ou son représentant pourra télécharger un programme permettant l'évolution des logiciels sous contrat sur le site [www.micromatique.com](http://www.micromatique.com). La publication d'une mise à jour majeure pourra également être adressée par courrier (CD-ROM ou disquettes), soit automatiquement, soit sur demande, soit suite à une assistance téléphonique constatant son bien-fondé.

### ARTICLE 4 : EXCLUSION

L'assistance ne serait remplacer et se substituer à une formation du ou des logiciels sous contrat. Elle ne couvre en aucun cas les questions relatives à l'utilisation des machines et des logiciels associés aux programmes constituant le ou les logiciels sous contrat. Le présent contrat ne couvre pas les conséquences liées à des erreurs de résultats ou à la disparition de tout ou partie des fichiers en raison d'un mauvais fonctionnement. Les mises à jour des logiciels sont contractuellement réservées aux seuls produits édités par MicroMatique (GigaX). La mise à niveau concernant les produits d'autres éditeurs dépend de leur plein accord et des licences d'utilisation du contractant.

### ARTICLE 5 : LITIGES

En cas de contestation entre les deux parties, seul le tribunal de commerce de MEAUX (77) sera compétent.

Pour le contractant	Pour MicroMatique
<p><b>Société : Spécimem</b>  <b>Nom :</b> M. Dupont  <b>Adresse :</b> Rue des grandes Haies</p> <p>75155 Paris  <b>Téléphone :</b> (1) 12 34 56 78 90  <b>Télécopie :</b> (1) 12 34 56 78 90  <b>E-mail :</b> Dupont@specimen.com  <b>Signature et cachet :</b></p>	<p><b>Pour l'année : 2019</b>  <b>Tarif : 480 € HT soit 576 € TTC</b>  <b>Logiciel(s) sous contrat :</b>                      GigaPaie</p> <p><b>Signature et cachet :</b></p>

*Le contractant reconnaît avoir lu et approuvé sans restriction les clauses du contrat d'assistance MicroMatique.*